

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Rapport no 04/2020

**Réponse à la motion déposée le 9 décembre 2019, concernant la politique sociale
envers les aînés et le projet « Villages et Quartiers Solidaires » de Pro Senectute Vaud**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Motion

Lors de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2019, la motion suivante a été déposée :

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux et Conseillers,

Le dépôt de cette motion fait suite au refus de la Municipalité de prendre en considération la proposition du 10 septembre 2018 déposée par le PS/POP et la Concorde en vue d'une collaboration avec Pro Senectute.

La réponse donnée par la Municipalité (n°01/2019) ne satisfait que très partiellement les dépositaires de l'interpellation. Des activités existent effectivement pour les seniors. L'offre est cependant disparate, peu diversifiée, sporadique, non accessible financièrement et physiquement pour tous, souvent aussi trop éloignée de Corsier. De surcroît, elle n'est ni organisée, ni même recensée et uniformisée par une association. De plus, les chiffres avancés par la Municipalité ne considèrent ni l'évolution, ni les revenus de la population concernée.

Par la présente motion, nous demandons à la Municipalité d'être proactive dans la politique sociale du village, en particulier, auprès des aîné-e-s au travers de l'implantation du projet « Villages et Quartiers solidaires ». Nous demandons qu'une analyse préliminaire des besoins auprès des personnes concernées soit faite en collaboration avec Pro Senectute.

Après discussion avec plusieurs personnes concernées dans la commune, cette motion se veut porte-parole des plus de 25% de la population corsière. L'exemple de Corseaux (<http://www.club55-corseaux.ch>) devrait inspirer notre commune pour la mise en place d'une mesure peu coûteuse améliorant concrètement la qualité de vie d'un quart de sa population.

Le soutien et le développement actifs des liens sociaux contribuent à la diminution du sentiment de solitude, ainsi que du risque de détresse psychique et favorisent le bien-être. Notre commune, sans difficultés financières majeures, ne saurait trouver que des arguments pour l'instauration d'une politique sociale intergénérationnelle tournée vers ses aînés.

Pour rappel, le Canton ainsi que la Confédération subventionnent une partie du projet. Pour citer le préambule de la constitution suisse, datant du 18 avril 1999 : « ... la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres. ».

Au vu de ces informations, nous demandons que la Municipalité dépose une demande d'analyse préliminaire auprès de Pro Senectute.

Une fois les impacts sociaux et économiques connus, l'implantation du projet « Village solidaire » se devra d'être présentée à notre Conseil communal. Celui-ci décidera alors, toutes cartes en main, de sa pertinence et votera, le cas échéant, l'octroi de son financement.

Réponse de la Municipalité

Bien que cette motion n'aurait pas dû être acceptée comme telle lors de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2019, la Municipalité a malgré tout décidé de la traiter étant donné sa prise en considération lors de la séance précitée.

Dès lors, en réponse à cette intervention, la Municipalité vous informe avoir pris contact avec Pro Senectute Vaud afin de mettre à jour l'estimation financière obtenue en 2019 de la part de l'Unité Habitat et travail social communautaire de ladite association.

Il y a lieu de distinguer trois étapes dans le processus :

- l'analyse préliminaire
- le diagnostic
- la mise en œuvre du projet.

Dans le cadre de l'analyse préliminaire, Pro Senectute Vaud analyse la possibilité de réaliser un quartier ou un village solidaire. Il s'agit d'une première prise de contact avec les séniors, les associations et partenaires locaux. Le coût de cette étape est de l'ordre de CHF 3'000.00 dont la prise en charge peut être imputée à la commune demandeuse.

Pour la suite de la démarche, à savoir le diagnostic et le projet, les coûts relevés dans la réponse municipale 01/2019 ont été confirmés. La seule modification qui pourrait survenir serait consécutive à une évolution du nombre d'habitants dans la commune, ce qui n'aurait qu'un impact marginal. Ils se présentent dès lors ainsi :

Pondération pour les villages de moins de 4000 habitants

Nb d'habitants :

3450	Forfait	Part variable	Total commune	Total canton
Diagnostic	10'000.00/an	10.00/an hab.		
	10'000.00	34'500.00	44'500.00	78'959.60
Projet	13'500.00/an	15.00/an hab.		
	33'750.00	129'375.00	163'125.00	145'524.00
Total à charge de la commune / du canton			207'625.00	224'483.60
Total global - projet VS				432'108.60

Les frais d'analyse de la première année s'élèveraient donc à CHF 44'500.00 pour la commune, puis à CHF 163'125.00 pour les 30 mois de mise en place qui suivraient. Le coût global du projet, y compris la part prise en charge par le Canton est de quelque CHF 430'000.00.

Concernant les coûts de fonctionnement qu'il conviendrait ensuite d'assumer, il est difficile, à ce stade, d'articuler un quelconque montant, celui-ci étant lié aux choix, options et directions qui seraient prises à l'issue de la démarche initiale.

Nous savons néanmoins qu'une salle devrait être mise à disposition avec les charges liées à ce local et au soutien des activités qui y seraient mises en œuvre.

Relevons que Pro Senectute nous a d'ores et déjà informés en janvier dernier (donc avant la crise sanitaire actuelle et le report de nombreux délais qu'elle implique) qu'ils n'auront pas de disponibilité pour entreprendre un nouveau projet avant l'été 2021. Ils nous ont également indiqué qu'il n'était pas exclu que, durant ce laps de temps, le mode de financement de ce programme change.

Aussi votre Municipalité a-t-elle décidé, afin de porter le débat sur ce thème au sein de son Conseil communal, d'insérer au budget 2021 la somme de CHF 3'000.00 à charge de la commune permettant de réaliser l'étude préliminaire, première étape du projet « Villages et Quartiers solidaires ».

Si ces moyens financiers lui sont alors alloués, elle mandatera Pro Senectute pour cette analyse et en présentera le résultat à votre Conseil. En fonction de ce premier rapport, elle se positionnera et décidera d'aller ou non plus loin dans la démarche. Si sa décision devait être favorable, elle présentera alors un préavis municipal visant à obtenir le montant nécessaire à la réalisation du diagnostic, puis à l'élaboration d'un projet.

Une fois celui-ci déterminé, les conséquences financières (coûts d'exploitation) seront intégrées au budget communal afin d'obtenir les ressources nécessaires à son existence et son fonctionnement.

Conclusions

Par le présent rapport, la Municipalité considère qu'il a été répondu à la motion déposée par un collectif de conseillères et conseillers, représenté par Mesdames Valérie Rapsode et Jessica Ribeiro.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- Vu le rapport n° 04/2020 de la Municipalité en réponse à la motion concernant la politique sociale envers nos aînés au travers de l'implantation du projet « Villages et Quartiers Solidaires de Pro Senectute Vaud » ;
- Oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;

décide

de prendre acte du présent rapport en réponse à ladite motion.

